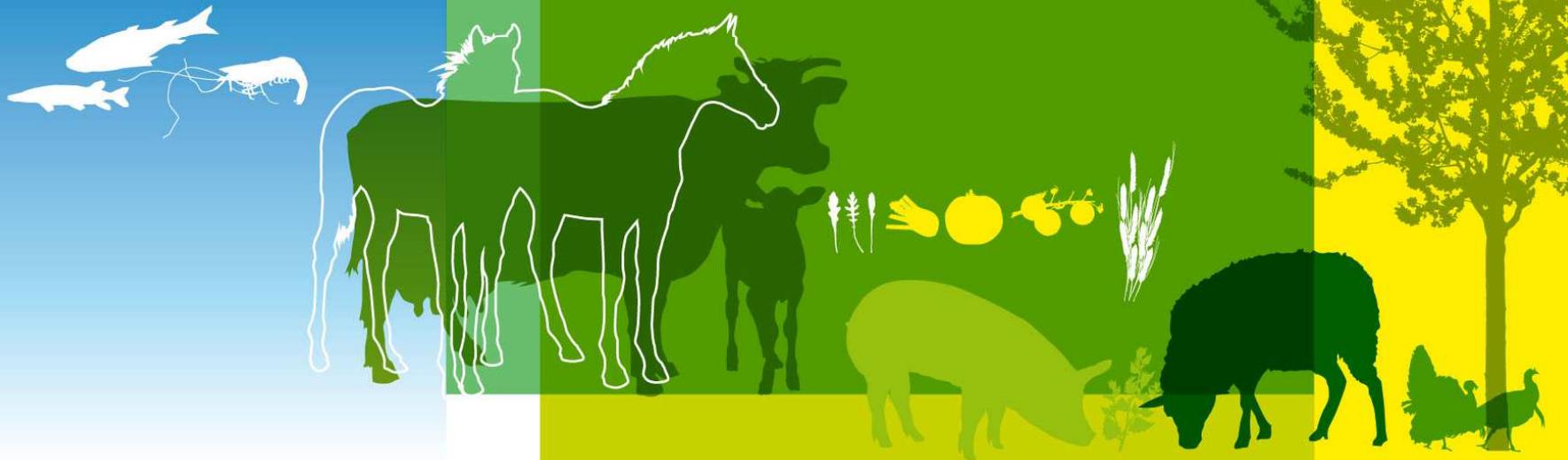


AAP CASDAR PPAM : bilan 2017 / évolution 2018

27 juin 2017

Conseil Spécialisé PPAM



CONTEXTE 2017

- **Contrainte budgétaire :**
Une enveloppe budgétaire dédiée à cet AAP réduite de 27 %.
- **Réponse tardive :**
Arbitrage budgétaire le 27 mars et commission FAM le 6 avril.

BILAN 2017 : VOLET EXPÉRIMENTATION

	NATIONAL	REGIONAL	TOTAL
Nombre de projets déposés	5	4	9
Porteurs/Partenaires	2/6	2/4	2/6
Nombre de projets éligibles (A)	5	4	9
Subventions demandées	350 792 €	231 573 €	582 365 €
Nombre de projets expertisés favorablement	4	4	8
Nombre de projets retenus (B)	4	2	6
Taux de sélection (B)/(A)	80 %	50 %	66 %
Budget total des projets retenus	444 188,14 €	149 497,36 €	593 685,50 €
Aide octroyée	292 279,76 €	119 524,29 €	411 804,05 €
Taux d'aide moyen	66 %	80 %	69 %
Taux d'aide mini - maxi	55 % - 80 %	80 % - 80 %	55 % - 80 %
Durée moyenne des projets	4 ans	4 ans	4 ans

BILAN 2017 : VOLET EXPÉRIMENTATION / PRIORITÉS

	NATIONAL		REGIONAL	
	Nombre de projets	Subventions octroyées	Nombre de projets	Subventions octroyées
AXE Priorité n° 1 : Maîtriser les aléas de production	4	292 279,76 €	1	72 224,29 €
AXE Priorité n° 2 : Développer la production et la commercialisation en améliorant l'efficience des entreprises	0	0 €	1	47 300,00 €
TOTAL	4	292 279,76 €	2	119 524,29 €

BILAN 2017 : VOLET MÉTHODE ET OUTILS

	NATIONAL (Budget 149)
Nombre de projets déposés	6
Porteurs/Partenaires	3/3
Nombre de projets éligibles (A)	4
Subventions demandées	307 263,47 €
Nombre de projets expertisés favorablement	3
Nombre de projets retenus (B)	3
Taux de sélection (B)/(A)	75 %
Budget total des projets retenus	234 194,05 €
Aide octroyée	172 213,44 €
Taux d'aide moyen	73 %
Taux d'aide mini - maxi	60 % - 80 %
Durée moyenne des projets	4

PRIORITÉS AAP 2017 reconduites en 2018

Priorité n° 1 : Maîtriser les aléas de production :

- Disposer d'un matériel végétal résistant ou tolérant ;
- Adapter les itinéraires techniques et recherche d'itinéraires alternatifs, notamment ceux permettant d'associer la performance environnementale aux performances économiques et sociales ;
- Définition d'itinéraires pour de nouvelles productions de PPAM pour les producteurs fortement impactés par le dépérissement cherchant à se diversifier ;
- Établissement de solutions de lutte contre les ravageurs et enherbement des cultures, y compris la disponibilité en produits phytosanitaires (homologation) ;
- Amélioration, optimisation des techniques de production BIO ;
- Innovations et améliorations des matériels de production, récolte et transformation de PPAM, collecte et analyse de données visant l'optimisation des performances.

PRIORITÉS AAP 2017 reconduites en 2018

Priorité n° 2 : Développer la production et la commercialisation en améliorant l'efficacité des entreprises :

- Recherche de nouveaux usages (valorisation des actifs naturels végétaux dans les compléments alimentaires, en protection des cultures, en élevage avec l'alimentation animale et l'aroma-phytothérapie vétérinaire, dans les process de vinification, de désinfection des matériels et bâtiments...) et de nouveaux produits ;
- Mise en place de produits identifiants (BIO, AOP, IGP, « authentique, gammes locales ») ;
- Améliorer la qualité des produits notamment en réponse aux besoins de l'aval ;
- Recherche et développement sur la réduction des coûts, l'augmentation des rendements ;
- Acquisition de références techniques.